Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-68_06_2026_DEL-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 68/06-2026

-oOo-

SÉANCE DU MARDI 30 JUIN 2026

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2026
DATE D'AFFICHAGE : 23 JUIN 2026

-oOo-

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2026 : SOUTIEN AUX PROJETS DES ÉCOLES AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027 – COOPÉRATIVES SCOLAIRES

Rapporteur : Madame Clotilde TEMPLIER

L'an deux mille vingt-six, le mardi 30 juin, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie d'Esbly à 20h00, en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d'Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
NOMBRE DE PRÉSENTS : 26
NOMBRE DE VOTANTS : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Patricia L'HUILLIER, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, M. Nicolas QUELET, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Jean-Pierre HAMEL, Mme Odile LOISEAU GUYOT, Mme Marie Gladine BETON, Mme Corinne CÉSARIN, Mme Christelle HENRY, M. Patrick MÉLÉO, M. Francesco PITARI, M. Brice COUSIN, M. Nicolas CAHAREL, Mme BRESCHIGLIARO Samia, M. Julien TRINQUET, M. LATAPY Emmanuel, Mme TAURIN Anne-Laure *(quitte la séance à 22h35, avant l'examen du point n°24)*, M. Xavier REVERT, Mme Yasmina GODICHE et M. Alexandre MEYER.

ONT DONNÉ POUVOIR :
- M. Sébastien GUILLARD à M. Julien TRINQUET
- Mme Aurélie DURAN à Mme Anne-Laure TAURIN
- Mme Pandora CHARANSOL à Mme Sophie LABAS

ABSENTS : Néant.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-68_06_2026_DEL-DE

La municipalité réaffirme son intention de simplifier la gestion budgétaire pour les enseignants, en conciliant l'exercice budgétaire sur l'année civile avec la gestion en année scolaire.

Lors du vote du Conseil municipal du 14 avril 2026, dans le cadre du budget 2026, la municipalité a prévu des crédits pour :

- Reconduire le principe d'une participation financière de 8 € par élève pour « Noël »,
- Reconduire le principe d'une participation financière de 8 € par élève pour les transports collectifs sorties,
- Reconduire le principe d'une participation de 15 € par élève pour les projets pédagogiques des écoles,
- Reconduire le principe d'une aide aux coopératives scolaires,
- Reconduire le principe d'une participation aux frais d'affranchissement.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le budget primitif 2026 de la commune voté précédemment lors de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT que la commune d'Esbly souhaite maintenir son soutien aux actions pédagogiques des écoles, pour l'année scolaire 2026/2027, et permettre ainsi la réalisation de projet d'accompagnement des enseignements ;

Entendu ces propos,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ ;

- **DÉCIDE** d'attribuer des subventions aux coopératives scolaires pour l'année scolaire 2026/2027, avec une prise en charge dans la limite d'une enveloppe globale par établissement de 15 euros par élève pour les projets pédagogiques, de 8 euros par élève pour « Noël » et de 8 euros par élève pour les transports collectifs sorties, et ce, sur la base des effectifs de la rentrée précédente :

  - **Association OCCE Ecole Primaire des Champs Forts**
    - ✓ Effectifs à la date de l'élaboration du budget 133
    - ✓ Plafond projets pédagogiques de 1.995 €
    - ✓ Plafond « Noël » de 1.064 €
    - ✓ Plafond transports collectifs sorties de 1.064 €

  - **Association scolaire USEP (Ecole primaire du Centre)**
    - ✓ Effectifs à la date de l'élaboration du budget 246
    - ✓ Plafond projets pédagogiques de 3.690 €
    - ✓ Plafond « Noël » de 1.968 €
    - ✓ Plafond transports collectifs sorties de 1.968 €

  - **Association OCCE Ecole maternelle des Champs Forts**
    - ✓ Effectifs à la date de l'élaboration du budget 79
    - ✓ Plafond projets pédagogiques de 1.185 €
    - ✓ Plafond « Noël » de 632 €
    - ✓ Plafond transports collectifs sorties de 632 €

  - **Association OCCE Ecole maternelle « les couleurs »**
    - ✓ Effectifs à la date de l'élaboration du budget 110
    - ✓ Plafond projets pédagogiques de 1.650 €
    - ✓ Plafond « Noël » de 880 €
    - ✓ Plafond transports collectifs sorties de 880 €

  Soit un budget global plafonné à hauteur de 17.608 €.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-68_06_2026_DEL-DE

- **DIT** que les établissements scolaires devront présenter leurs projets pour l'année scolaire 2026/2027 lors du 1er Conseil d'école et présenter les justificatifs des dépenses au plus tard en fin d'année scolaire.

- **DIT** que les montants sont versés par avance sur validation du projet. Ils peuvent être ajustés au vu du réalisé et des justificatifs produits dans les limites exposées.

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'aide aux coopératives scolaires ainsi qu'une participation aux frais d'affranchissement, sans condition :

  - **Association OCCE Ecole Primaire des Champs Forts**
    - ✓ Aide coopérative scolaire 300 €
    - ✓ Participation aux frais d'affranchissement 120 €
  - **Association scolaire USEP (Ecole primaire du Centre)**
    - ✓ Aide coopérative scolaire 570 €
    - ✓ Participation aux frais d'affranchissement 170 €
  - **Association OCCE Ecole maternelle des Champs Forts**
    - ✓ Aide coopérative scolaire 150 €
    - ✓ Participation aux frais d'affranchissement 50 €
  - **Association OCCE Ecole maternelle « les couleurs »**
    - ✓ Aide coopérative scolaire 250 €
    - ✓ Participation aux frais d'affranchissement 100 €

  Soit un budget global attribué à hauteur de 1 710 €.

- **DIT** que les crédits sont prévus à l'article 65748 du budget primitif 2026.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

David CHARPENTIER.

MAIRIE D'ESBLY (SEINE-ET-MARNE 77450)

Le Maire,

Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : - 7 JUIL. 2026

de sa publication ou affichage le : - 7 JUIL. 2026
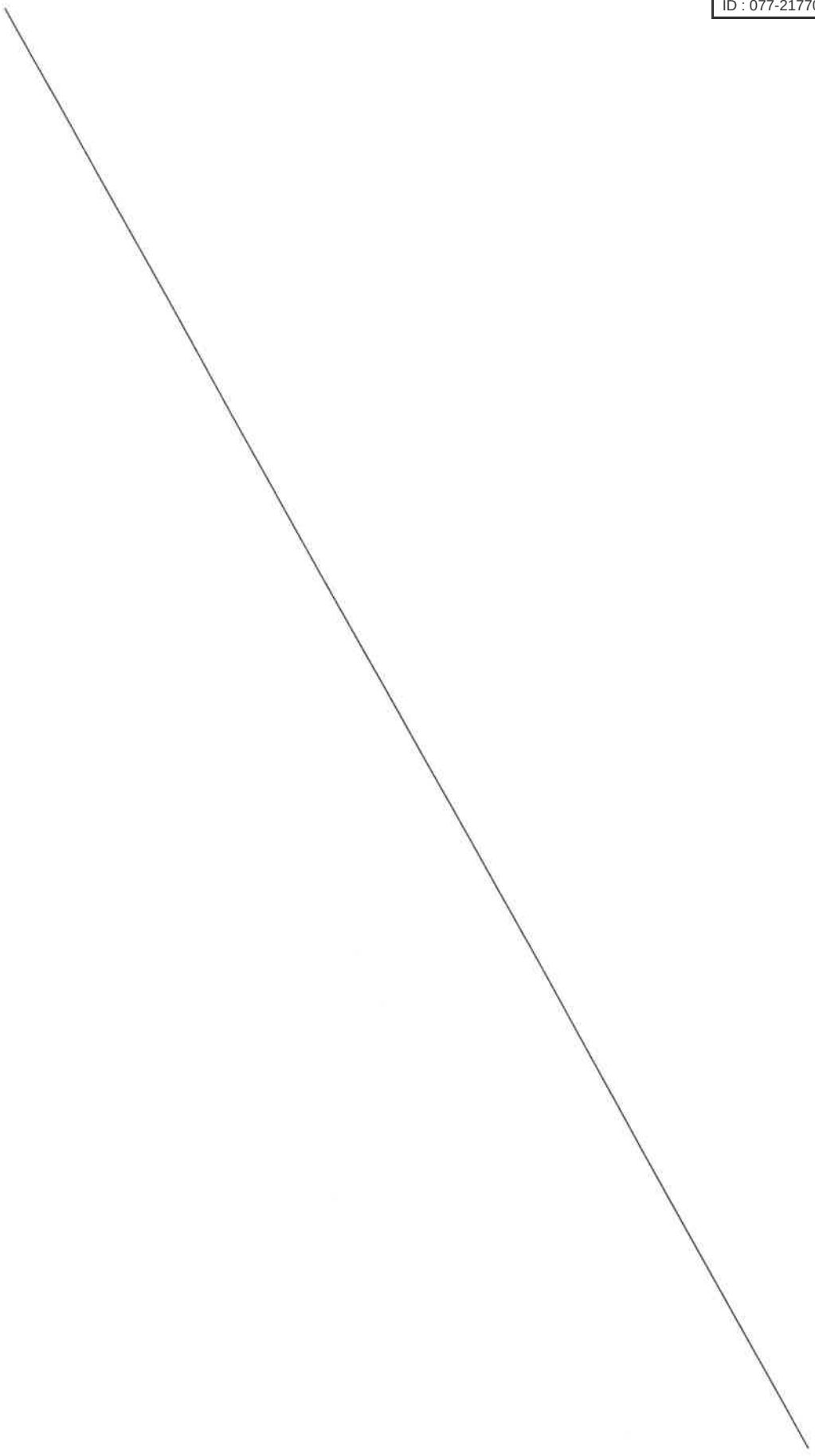
Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-68_06_2026_DEL-DE